**REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 09 OCTOBRE 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le 09 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 06

Nombre d’excusés : 03 Nombre de procurations : 02

Nombre d’absents : 05 Nombre de votants : 08

Date de convocation : 03/10/2023 Date d’affichage : 03/10/2023

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Daniel JUGAN, Pierre BARBEAU (adjoints), Loïc BONET, Philippe CHAUDOT, Sébastien PALANQUE (conseillers)

Procuration : Pierre BESSAGNET à D. JUGAN

 Corine FAVAREL à Bernard CARRERA

Absents excusés : Ilona AUJON-CHEVALLIER

 Fabienne PADER

Hugo SOULAYRAC

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Loïc BONET

**Rappel de l’ordre du jour :**

- Lecture du procès-verbal de la précédente réunion

- Signature de la feuille de présence

- Désignation du secrétaire de séance

- Modification de la délibération du chemin de l’Encladère

- Choix de la société pour la maitrise d’œuvre du mur de soutènement

- Demande de subvention CEREMA pour le mur de soutènement

- Choix de se porter candidat au protocole des villages d’avenir

- Ecole

- Contrôle de la station d’épuration

- Infos sur les chiffres 2023

- Journée travaux (station avant contrôle, feuilles, barbecue…)

- Discussion autour des fiches de défense (plan de sauvegarde communal) améliorations, relever les oublis, …

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 11 juillet 2023**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Loïc BONET est désigné secrétaire de séance

**3) Modification de la Délibération du Chemin de l’Encladère**

Monsieur le Maire précise que le dossier est complet. Néanmoins, les services chargés de l’étude stipulent qu’il s’agit non pas d’un échange de propriétés mais d’un achat-vente. Une délibération complémentaire doit donc être prise pour que l’opération soit entérinée définitivement.

Le Conseil après délibération :

**Approuve** la décision et désigne Monsieur Pierre BARBEAU pour signer les actes en la forme administrative

**4) Choix de la Société de Maîtrise d’Œuvre pour le Mur de Soutènement**

Monsieur le Maire informe que compte tenu de l’importance du chantier de reconstruction du mur de soutènement soutenant la voirie du village il est nécessaire que ce chantier soit dirigé par un maitre d’œuvre.

A cet effet il a contacté deux sociétés :

* La société GTEC 59 av du général De Croutte 31110 TOULOUSE
* La société INCG 1 rue Vincent Van Gogh 32000 AUCH

La société GTEC ayant décliné notre offre par mail, monsieur le Maire propose donc de retenir la société INCG pour un montant annoncé de 15 500€ HT

Le Conseil municipal après débat

* **Décide** de retenir la société INCG pour la maitrise d’œuvre des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la voirie dans le village
* **Demande** à monsieur le Maire d’inclure ce coût dans les demandes de subventions
* **Autorise** monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération

**5) Demande de Subvention CEREMA pour le Financement du Mur de Soutènement**

Monsieur le Maire informe que la CEREMA, organisme chargé de financer les réparations et les reconstructions des ouvrages communaux, peut éventuellement financer à hauteur de 60% les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la voirie traversant le village. La commune de Castillon Massas est éligible à ce type d’aide car le mur est supérieur à 2 mètres, supporte une voirie communale et le coût est supérieur à 50 000€.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention sur la base hors taxe des travaux pour un montant de 179 590€ par la STPAG, plus 16 500 € pour la maitrise d’œuvre soit une demande de subvention de 117 654 €.

Le Conseil municipal après débat **décide :**

* **d’approuver** la reconstruction du mur de soutènement
* **de solliciter** une subvention de 60 % auprès de la CEREMA soit 117 654 €
* **de demander** à Monsieur le Maire de solliciter et rechercher d’autres subventions
* **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

**6) Choix de se porter candidat au Protocole des Villages d’Avenir**

Monsieur CARRERA présente un dispositif permettant aux communes intéressées de se regrouper au sein d’un protocole « Villages d’Avenir » afin de mettre en commun une assistance dans le cadre de projets d’avenir. Les communes signataires se verront apporter une aide technique et législative autour de leurs projets.

Le texte ne précise néanmoins pas les modalités précises de cette assistance, ni son éventuel coût.

Le Conseil après délibération :

**Décide** de ne pas donner suite à cette proposition

**7) Ecole**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le directeur de l’école se félicite des meilleures conditions d’enseignement depuis la rentrée. Les élèves se comportent en effet plus respectueusement au sein de l’établissement, facilitant ainsi un meilleur apprentissage. Dont acte…

**8) Contrôle de la Station d’Épuration**

En vue du contrôle imminent de la station d’épuration communale par les services compétents (État et Communauté de Communes), un auto-diagnostique a été effectué. Il a révélé quelques petits défauts de fonctionnement liés à des problèmes d’étanchéité. Dans la mesure de nos moyens, une solution sera apportée avant ce contrôle

**9) Infos sur les Chiffres 2023**

Monsieur CARRERA informe le Conseil que l’exercice 2023 devrait se solder avec un excédent résultant des efforts d’économie réalisés. Cet excédent permettra de moins emprunter pour la réfection du mur de soutènement, opération prévue en 2024. Compte tenu des taux d’emprunt actuels, l’économie sera sensible pour nos budgets

**10) Journée Travaux (station avant contrôle, feuilles, barbecue…)**

Selon les besoins, les membres du Conseil seront appelés à participer aux travaux urgents à réaliser.

Il est néanmoins à constater l’avancement de la réfection du barbecue, quasiment terminée

**12) La Poste et l’Adressage**

Monsieur le Maire précise qu’une mise à jour du fichier national de géolocalisation des habitations est actuellement menée.

Les services concernés nous offrent la possibilité de procéder nous-mêmes à cette opération pour la commune.

Pourtant, compte-tenu de la complexité du processus et du coût à payer pour faire assumer la mise à jour par lesdits services (environ 600 euros),

Le Conseil après délibération :

**Décide** d’autoriser Monsieur le Maire à recourir aux services gestionnaires du fichier et à signer les documents afférents

**13 Questions Diverses**

Aucune autre question n’étant soulevée, le dernier point à l’ordre du jour est abordé

**14) Discussion autour des Fiches de Défense (Plan de Sauvegarde Communal) améliorations, relever les oublis, …**

Une fiche d’intervention, quartier par quartier, a été établie par Monsieur CARRERA. Ce document précise les divers intervenants, matériels et mesures de protection à mettre en œuvre à l’occasion de catastrophes naturelles.

Chaque membre du Conseil responsable d’un secteur de la commune est invité à prendre connaissance de ces informations puis à les compléter selon les spécificités propres au secteur

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures**